

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 23 novembre 2012  
(convocation du 12 novembre 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Novembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h50  
M. CAZABONNE Alain à M. BONNIN Jean-Jacques  
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h40  
Mme CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre  
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric à partir de 12h  
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10h  
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine  
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 11h  
Mme LIRE Marie-Françoise à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10h45  
M. PIERRE Maurice à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10h  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h45  
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 12h55  
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h50  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme TOUTON Elisabeth

M. CAZENAVE Charles à Mme CHAVIGNER Michèle  
M. CHARRIER Alain à M. ANZIANI Alain à partir de 12h40  
M. DAVID Jean-Louis à M. BRON Jean-Charles  
M. DAVID Yohan à Mme. COLLET Brigitte  
Mme DELATTRE Nathalie à Mme WALRYCK Anne  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique  
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard  
Mme EWANS Marie-Christine à M. CHARRIER Alain  
jusqu'à 12h40 et M. TRIJOLET Thierry à partir de 12h40  
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. SOLARI Joël  
M. LOTHAIRE Pierre à M. SIBE Maxime  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PARCELIER Muriel à M. DELAUX Stéphan  
M. REIFFERS Josy à M. BOUSQUET Ludovic  
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Opération de recomposition urbaine**  
 **Aménagement du coeur de Thouars**  
 **Phase 2**  
 **Avenant à la Convention ANRU**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le quartier de Thouars est inscrit en ZRU (zone de redynamisation urbaine) en priorité 1. Il accueille près de 7000 habitants.

Depuis l'année 2000, ce quartier a fait l'objet d'une élaboration concertée d'un projet urbain important étalé dans le temps.

Le Protocole ANRU signé en 2008 entre l'Etat et la ville, autour de ce projet, a visé quatre axes :

- La réhabilitation de 456 logements dans deux immeubles comprenant 456 logements HLM appartenant à Aquitanis et Coligny ;
- L'aménagement de la voirie, stationnement et des espaces publics côté ouest réalisé en partie pendant la phase 1 (avenue de Thouars et avenue Rimbaud) ;
- La construction d'un équipement public qui est devenu le pôle de vie collective pour plusieurs services publics regroupés ;
- Le renouvellement du centre commercial de Thouars sous maîtrise ouvrage public/privée.

La phase 1 du programme relative à la réhabilitation et une partie de l'aménagement de la voirie a été achevée. Elle a engagé La Cub au titre de l'accompagnement des opérations politique de la ville pour les domaines relevant de sa maîtrise d'ouvrage.

En effet depuis la mise en place du plan d'urgence Habitat et Politique de la Ville, La Cub a inscrit 2.169.625€ TTC d'investissement pour cette phase 1 qui a concerné l'aménagement des avenues de Thouars et l'aménagement de la première partie de l'avenue de Rimbaud.

La Cub a mandaté 1.601.496€ TTC pour ces deux avenues afin de sécuriser le secteur, suite à la réhabilitation du stade nautique, de l'esplanade et de ses accès et qui ont permis de réaliser :

- Un itinéraire cyclable bidirectionnel ;
- Un cheminement piéton confortable ;
- Des stationnements latents ;
- Des espaces verts.

La poursuite du projet est aujourd'hui engagée par la ville, La Cub et le Bailleur Domofrance pour achever cette opération dans des dimensions importantes.

### **Les enjeux de la phase 2 du projet**

Aujourd'hui la phase 2 intervient pour finaliser l'opération de rénovation urbaine de Thouars.

Il s'agit de poursuivre la recomposition urbaine du cœur de quartier en réalisant les travaux de restructuration des espaces publics, du centre commercial, et le réaménagement paysager des espaces verts.

Les études avant-projet réalisées par le bureau d'étude J2C/Tricaud sous mandat de La Cub ont été validées par les services techniques de La Cub et de la ville de Talence. Le comité de pilotage du 10 septembre 2012 a validé les résultats de l'étude.

En concomitance trois études sont en cours : l'étude d'impact, l'étude de la percée rue Fragonard (Villenave d'Ornon) et l'étude de circulation Cub pour le report du trafic (axe secondaire). L'enquête publique (Bouchardeau) démarrera au dernier trimestre 2012.

Le parti pris d'aménagement du projet consiste à pacifier la circulation au cœur du quartier avec débranchement de l'axe de transit majeur Nord/Sud Racine-Proudhon Corneille avec l'étude de faisabilité d'une réservation de cette voie pour une ligne TCSP.

Ce parti d'aménagement a pour conséquence la suppression des tunnels et passerelles et de l'effet de dalle avec la mise à niveau de tous les espaces publics, axes déviés, places et jardins.

En parallèle, la ville assure les études pour les équipements sous sa maîtrise d'ouvrage à savoir la démolition du centre commercial actuel, relogement provisoire des activités hors site en phase chantier et construction de deux îlots neuf (nord et sud) avec RDC commerciaux en façade du nouveau carrefour en Y (opérateur Domofrance).

La ville assure également la maîtrise d'ouvrage pour la création du jardin public paysager au centre du quartier entre les immeubles et les commerces/services de proximité.

## Le calendrier opérationnel

Le phasage opérationnel pour ce quartier est proposé sur deux temps :

- 2013-2014 : réalisation du carrefour central en Y et modelage de l'espace paysager central ;
- 2015-2017 : suppression du tunnel principal liaison N/S Racine-Proudhon et aménagement paysager de l'espace central en jardin public central.

La Cub a prévu une Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour coordonner les travaux des différents opérateurs notamment pour gérer les interfaces de projets entre les différents maîtres d'ouvrage : La Cub, la ville et le bailleur.

## L'objectif de l'avenant au protocole ANRU

Cet avenant au protocole ANRU signé en 2008 a trois objectifs :

1. Permettre de compléter la situation conventionnelle de La Cub en permettant la signature par son Président de l'avenant au protocole ANRU de 2008 ;
2. De rendre fongible les lignes de travaux restant pour en simplifier l'instruction ;
3. Enfin de prolonger la durée du protocole afin de permettre aux différents maîtres d'ouvrage dont La Cub de recouvrir les subventions afférentes de l'ANRU.

## Tableau de financement des travaux sous maîtrise d'ouvrage de La Cub

Intitulé de l'opération	Coût HT	Coût TTC	Taux des subventions	Subventions ANRU
Aménagement du Cœur de Quartier	3 750 000 €	4 485 000 €	20%	750 000 €

Ainsi le coût estimatif des travaux pour La CUB est de 4 485 000 € TTC pour la phase 2 qui correspond aux études et aux aménagements de la voirie pour pacifier la circulation dans le cœur du quartier.

## L'engagement de la Communauté Urbaine

L'engagement de la phase 2 de l'opération cœur de Thouars au cœur de la ville de Talence nécessite la signature d'un avenant au protocole de l'ANRU signé en 2008 entre L'Etat et la ville de Talence en prenant en considération les ajustements financiers et les validations stratégiques.

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage sur la signature de cet avenant numéro 1 avec l'Etat et la commune de Talence. Cet avenant a été instruit par l'Etat, la commune de Talence et La Cub pour finaliser les ajustements financiers et préparer la phase opérationnelle.

A ce titre, l'engagement financier de la CUB, estimé à 4 485 000 € TTC sera réparti comme suit :

- 3 363 750 € au titre des crédits politique de la ville (75 % du coût aménagement)
- 1 121 250 € au titre des crédits du fonds de proximité (25 % du coût aménagement)

## **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine

**VU** la délibération communautaire n°2008/0501 du 18 juillet 2008 relative au projet de renouvellement urbain de Thouars – Phase 1

**VU** la délibération communautaire n° 2011 / 0214 en date du 25 mars 2011 autorisant la demande de subvention d'investissement auprès de l'ANRU en faveur de la Communauté Urbaine de Bordeaux à propos de l'opération de recomposition urbaine Thouars Phase 1

**VU** la délibération communautaire n° 2012 / 0456 en date du 13 juillet 2012 approuvant le bilan de la concertation réglementaire préalable relative à l'opération susvisée

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** l'opération de recomposition urbaine d'aménagement du cœur de Thouars sur la commune de Talence s'inscrit dans les objectifs communautaires d'intervention au titre de la Politique de la Ville et par suite nécessite la signature de l'avenant d'ajustement et de prorogation du protocole initial avec l'Etat et la Commune de Talence.

## **DECIDE**

### **Article 1 :**

Les ajustements financier, stratégique et opérationnel du protocole ANRU pour l'opération de recomposition urbaine d'aménagement du cœur de Thouars Phase 2 sur la commune de Talence.

**Article 2 :**

L'imputation des crédits correspondants au chapitre 23 fonction 8220 compte 2315 programme HC53 CRB UE00.

**Article 3 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant de prorogation du protocole ANRU de Talence Thouars préparé conjointement entre l'Etat, la Commune de Talence et la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 novembre 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 6 DÉCEMBRE 2012</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 6 DÉCEMBRE 2012</b></p>
---

M. JEAN TOUZEAU